



LES INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS COMPARES AU 31 MARS 2008
(Unité=En DT)

LIBELLES	PREMIER TRIMESTRE 2008	PREMIER TRIMESTRE 2007	DU DEBUT DE	DU DEBUT DE	AU	31/12/2007
			COMPTABLE 2008 31/03/2008	COMPTABLE 2007 31/03/2007		
1- Produits d'exploitation bancaires	91 316 868,590	77 145 483,220	91 316 868,590	77 145 483,220		343 147 813,451
* Intérêts	63 946 674,675	55 930 609,181	63 946 674,675	55 930 609,181		240 820 225,272
* Commissions en produits	11 949 587,950	11 096 865,848	11 949 587,950	11 096 865,848		48 848 902,192
* Revenus du portefeuille-titres commercial et d'investissement et opérations financières	15 420 605,965	10 118 008,191	15 420 605,965	10 118 008,191		53 478 685,987
2- Charges d'exploitation bancaires	29 289 878,368	25 970 653,165	29 289 878,368	25 970 653,165		114 521 392,185
* Intérêts encourus	28 724 413,307	25 446 440,647	28 724 413,307	25 446 440,647		111 374 301,576
* Commissions encourues	565 465,061	524 212,518	565 465,061	524 212,518		3 147 090,609
* Autres charges	0,000	0,000				
3- Produit net bancaire	62 026 990,222	51 174 830,055	62 026 990,222	51 174 830,055		228 626 421,266
4- Autres produits d'exploitation	655 852,224	678 085,585	655 852,224	678 085,585		2 703 420,722
5- Charges opératoires, dont:	32 696 811,551	32 937 442,030	32 696 811,551	32 937 442,030		135 464 051,694
* Frais de personnel	22 497 035,456	22 363 038,213	22 497 035,456	22 363 038,213		90 765 552,344
* charges générales d'exploitation	6 674 262,924	7 107 148,196	6 674 262,924	7 107 148,196		29 627 254,178
6- Structure du portefeuille :	-	-	586 689 831,797	509 157 095,351		614 529 216,258
* Portefeuille-titres commercial	-	-	427 504 207,003	368 781 401,202		459 934 306,103
* Portefeuille-titres d'investissement	-	-	159 185 624,794	140 375 694,149		154 594 910,155
7- Encours des crédits	-	-	3 116 848 029,762	2 901 034 321,272		3 043 691 107,079
8- Encours des dépôts, dont:	-	-	4 163 786 897,860	3 592 797 719,033		4 096 778 714,120
* Dépôts à vue	-	-	1 789 597 992,100	1 463 277 923,250		1 792 293 798,301
* Dépôts d'épargne	-	-	927 499 959,119	848 384 163,402		910 655 403,430
9- Emprunts et ressources spécial	-	-	172 585 924,124	186 513 398,248		171 700 670,395
* Emprunt obligataire			20 387 799,282	30 565 676,712		20 075 463,014
* Emprunts subordonnés			78 703 163,415	78 714 675,774		77 142 714,496
* Ressources spéciales			73 494 961,427	77 233 045,762		74 482 492,885
10- Capitaux propres	-	-	425 088 584,015	380 481 866,929		424 938 967,377

NOTES AUX INDICATEURS D'ACTIVITE DE LA BIAT AU 31/03/2008

I- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES ADOPTES LORS DE L'ETABLISSEMENT DES INDICATEURS PUBLIES.

Les présents indicateurs de la banque sont arrêtés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires.

Ces principes et conventions comptables concernent principalement les règles qui ont été appliquées pour la prise en compte des produits et des charges et les règles de conversion des opérations en devises.

1. Les règles de prise en compte des produits d'exploitation bancaire

Les intérêts, les produits assimilés et les commissions bancaires sont pris en compte dans le produit net bancaire de la période pour leurs montants se rapportant à la période relative au premier trimestre de l'année 2008.

Ainsi, les produits qui ont été encaissés et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2008 ne sont pas pris en considération dans les produits d'exploitation bancaires de la période et ce, conformément aux dispositions prévues par les normes comptables.

En revanche, les intérêts et commissions bancaires courus et non échus au 31-03-2008 sont inclus dans les produits d'exploitation bancaire de la période.

En application des dispositions prévues aussi bien par la norme comptable sectorielle n°24 que par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque Centrale de Tunisie, les intérêts et produits assimilés exigibles au 31-03-2008 et non encaissés ou dont l'encaissement est douteux ne sont pas pris en considération dans le résultat et figurent au bilan sous forme d'agios réservés.

Les intérêts et produits assimilés constatés en agios réservés au cours des exercices antérieurs et qui sont encaissés en 2008 sont en revanche inclus dans les produits d'exploitation bancaires arrêtés au 31-03-2008.

2. Les règles de prise en compte des charges

Les charges d'intérêts et les commissions encourues sont prises en compte pour leurs montants se rapportant au premier trimestre 2008. Ainsi, les charges qui ont été décaissées et qui concernent des périodes postérieures au 31-03-2008 sont constatées dans le bilan sous forme de comptes de régularisation.

3. Les règles de conversion des opérations en devises

La conversion des opérations en devises est effectuée conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les indicateurs financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises qui sont convertis sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de Mars 2008 et de la position de change en devises convertis sur la base du dernier cours de change moyen de la BCT du mois de Mars 2008. Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31-03-2008.

II- JUSTIFICATIONS DES ESTIMATIONS RETENUES

1. Les produits d'exploitation bancaire

Les produits d'exploitation bancaire s'élèvent au titre du premier trimestre 2008 à 91 317 mD.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés,
- Commissions en produits,
- Revenus du portefeuille titres commercial et opérations financières et revenus du portefeuille d'investissement,
- Gains de change,

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires et par la circulaire n°91-24 du 17-12-1991 de la Banque

Centrale de Tunisie, ces produits d'exploitation bancaires sont présentés nets des agios réservés.

Il est à noter qu'il y a eu un changement de présentation concernant les intérêts payés sur les emprunts en dinars et en devises du marché de change à terme qui ont été transférés de la rubrique produits d'exploitation bancaire à la rubrique charges d'exploitation bancaires

(En mD)

RUBRIQUE	Nouvelle situation	Ancienne situation	Variation
* Produits d'exploitation bancaires	77 146	78 632	- 1 486
* Charges d'exploitation bancaire	25 971	27 457	- 1 486

2. Les charges d'exploitation bancaire

Les charges d'exploitation bancaire totalisent 29 290 md au titre du premier trimestre 2008.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées,
- Commissions encourues,
- Autres charges.

Les intérêts encourus sont composés des intérêts sur comptes ordinaires, sur comptes d'emprunts interbancaires, sur dépôts de la clientèle, sur emprunts obligataires, subordonnés et sur ressources spéciales.

Les commissions encourues sont composées des commissions sur opérations de trésorerie et interbancaires, des commissions sur opérations de la clientèle et des commissions sur prestations de services financiers.

3- Les charges opératoires

Il est à noter qu'il y a eu un changement de présentation concernant certains comptes de charges de la rubrique charges générales d'exploitation à la rubrique frais de personnel.

(En mD)

RUBRIQUE	Nouvelle situation	Ancienne situation	Variation
* Frais de personnel	22 363	21 082	1 281
* Charges générales d'exploitation	7 107	8 388	- 1 281

3. La structure du portefeuille

Ce poste comporte les encours du portefeuille titre commercial et du portefeuille titre d'investissement.

Les encours du portefeuille titres d'investissement sont composés des titres d'investissement, des titres de participation, des titres des entreprises associées et coentreprises, des titres des entreprises liées et des fonds gérés à capital risque.

Ces encours des titres sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des provisions constituées sur ces titres.

4. Les encours des crédits

Les encours des crédits de la clientèle sont composés des comptes débiteurs, des autres concours, des crédits sur ressources spéciales et des comptes courants associés.

Ces encours des crédits sont présentés en brut c'est-à-dire compte tenu des créances rattachées et compte non tenu des agios réservés et des provisions constituées sur les créances douteuses.

5. Les encours des dépôts

Les encours des dépôts de la clientèle sont composés des dépôts à vue, des comptes d'épargne, des comptes à échéance, des bons à échéance et valeurs assimilées, des certificats de dépôt marché monétaire, des autres sommes dues à la clientèle et des dettes rattachées.

Ces encours des dépôts sont majorés des dettes rattachées et diminués des créances rattachées sur ces dépôts.

6. Emprunts et ressources spéciales

Les emprunts et ressources spéciales sont présentés compte tenu des dettes rattachées.

7. Capitaux propres

Dans l'attente de la tenue de l'AGO des actionnaires qui décidera l'affectation du résultat de l'exercice 2007, les capitaux propres au 31/12/2007 sont présentés avant affectation du résultat.

Les résultats enregistrés par la BIAT au titre du premier trimestre 2007 et du premier trimestre 2008 ne sont pas inclus aux capitaux propres présentés aux mêmes dates.